

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
de Lille**Objet :**Référence :
2023 / 7 / 7CREATION D'UN
SYNDICAT
INTERCOMMUNAL A
VOCATION UNIQUE
(SIVU)
POUR LA GESTION
DU RELAIS PETITE
ENFANCE (RPE)DATE DE CONVOCATION
4 Octobre 2023DATE D'AFFICHAGE
4 Octobre 2023EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL
MUNICIPAL : 23NOMBRE
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 19

VOTANTS : 22

NOTA : Le Maire certifie
que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la porte de la
Mairie le :**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS***du Conseil Municipal de la Commune de* **CHERENG**

L'an deux mil Vingt Trois, le Onze Octobre à 18 heures 30 minutes,
le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE,
Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance,
laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à
la loi.

Présents : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY
Dominique, DECALONNE Jean-Louis, DEMOYER Pascaline, DESROUSSEAUX
Patricia, DUBOIS Laurent, DYRDA Aurélie, GHESQUIERE Didier, GHESTEM
Charles-Edouard, MELI Odette, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric, SCCELLIER
Fabienne, SCHIRMER Lucie, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard,
WAUCQUIER Isabelle

Absents excusés :

M. DELBROUCQ Damien donne pouvoir de vote à M. DUBOIS Laurent
M. LLANES David donne pouvoir de vote à Mme RECLOUX Hélène
Mme LOUNICI Bérengère donne pouvoir de vote à M. BARBE Eric

Absente : Mme HERBAUT Pierrette

A été nommé secrétaire : Mme WAUCQUIER Isabelle

Le Relais Petite Enfance (RPE) de la Marque fonctionne en intercommunalité
avec les communes d'Anstaing, Chéreng, Forest-Sur-Marque et Tressin.

La gestion du RPE dans sa forme actuelle a atteint ses limites vis-à-vis de la
Caisse d'Allocations Familiales.

Afin de permettre la pérennisation de ce service, les élus des quatre communes
précitées souhaitent la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
(SIVU) pour la reprise de la gestion du RPE de la Marque dès janvier 2024.

Le calendrier mis en place est le suivant :

- ☛ De janvier à juin 2023 : réunions de travail et rédaction des statuts du SIVU,
- ☛ Septembre 2023 : dépôt du projet de fonctionnement unique pour les quatre communes pour validation de l'agrément par les administrations de la CAF pour un agrément au 1^{er} janvier 2024,
- ☛ 1^{er} janvier 2024 : démarrage opérationnel du SIVU RPE de la Marque.

Après avoir entendu l'exposé et l'argumentaire, le conseil municipal est invité à se prononcer :

- sur la création du SIVU RPE de la Marque
- sur la validation des statuts comme définis dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par :

Vote pour : 0

Vote contre : 16 (M. BARBE Eric, M. BUISSE Jean-Louis, Mme BULTEY Dominique, M. DECALONNE Jean-Louis, Mme DEMOYER Pascaline, Mme DESROUSSEAUX Patricia, Mme DYRDA Aurélie, M. GHESQUIERE Didier, M. GHESTEM Charles-Edouard, Mme LOUNICI Bérengère représentée par M. BARBE Eric, Mme MELI Odette, M. REVEILLON Eric, Mme SCELLIER Fabienne, Mme SCHIRMER Lucie, Mme WAQUET Johanne, Mme WAUCQUIER Isabelle)

Abstention : 6 (M. ZOUTE Pascal, M. DELBROUCQ Damien représenté par M. DUBOIS Laurent, M. DUBOIS Laurent, M. LLANES David représenté par Mme RECLOUX Hélène, Mme RECLOUX Hélène, M. WATTEAU Bernard)

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pascal ZOUTE

